

Le conflit sur la terre à Zaïo (Rif Oriental)

par

David SEDDON

Faculté des études sur le développement

Université de East Anglia

I. L'ETABLISSEMENT DU POUVOIR COLONIAL

Pendant les vingt années de 1890 à 1910 l'état marocain, qui était déjà affaibli par plus de cinquante années d'impérialisme et de pénétration commerciale européenne et par des troubles internes d'ordre économique et politique, s'est effondré. Il fut partagé (par un accord international entre les puissances européennes qui visaient à régler les luttes en Afrique à leur propre avantage) entre la France et l'Espagne. Avant même la signature du traité de 1912 qui céda, par écrit, l'indépendance politique du Maroc les Français et les Espagnols avaient déjà commencé leur expansion en territoire marocain.

Dans le Nord-Est où les habitants locaux (surtout ceux dont les territoires tribaux étaient minés et occupés par les Espagnols pour d'autres raisons) étaient devenus très hostiles à l'égard des envahisseurs européens ; il y eut plusieurs incidents violents en 1909 qui se développèrent en bataille de grande envergure ¹.

1. La campagne dura cinq mois et nécessita la mobilisation de 48.000 officiers et soldats espagnols (*Espana en sus Heroes*, n° 6 : 185).

Quand finalement, les tribus demandèrent la paix, les Espagnols considérèrent d'une manière plutôt naïve que les régions de Gelaia et de Kebdana où la plupart des combats avaient eu lieu, étaient pacifiées et contrôlées. En fait, la campagne fut suivie par un an de paix trouble. Des garnisons furent placées dans toutes les régions pénétrées, la plus importante étant à Selwan et la région fut bientôt contrôlée par une force régulière d'environ 6.000 soldats et de 210 officiers avec une force de réserve de quelque 3.000 hommes stationnés dans un camp militaire à Nador près de la lagune de Sebkha Bu Arg ; le reste des troupes étaient stationnées à Mellila.

On commença alors le recrutement pour la nouvelle Policia Indigena (Police indigène) ; trois compagnies d'infanterie furent mises sur pied pour maintenir l'ordre parmi les Gelaia et une compagnie mixte d'infanterie et de cavalerie pour contrôler les Kebdana.

Tout le long de l'année 1910 la situation resta calme et en Octobre quand le Général Aldave devint gouverneur de Melilla bon nombre de dirigeants locaux parmi lesquels des gens de Kebdana, d'Ait bu Ifrur, d'Ait bu Yahî, de Beni Ukil et d'Ulad Stut, vinrent témoigner de leur soutien aux étrangers.

Toutefois pendant les premiers mois de l'année 1911 les premiers signes de troubles apparurent surtout parmi les Ait Ouaryaghel dans le Rif central et les Ait by Yahî et les Ait bu Ifrur dans le Rif Oriental.

Au même moment le gouverneur de Melilla commençait à se préoccuper des possibilités d'incursion française dans le Nord-Est à partir du Sud en traversant la rivière Muluia ².

Il décida alors qu'il était préférable d'avancer vers l'intérieur pour défendre le nouveau territoire colonial espagnol ; ainsi en Mai 1911 un corps de troupes partit pour le Sud pour placer sous le contrôle espagnol direct toute la région allant de la côte du Kebdana aux collines d'Ait bu Yahî (comprenant les territoires tribaux des Kebdana et d'Oulad Stut).

Au même moment une percée fut faite vers l'Ouest pour contrôler les tribus de la partie occidentale des régions occupées et du Rif Central.

2. L'administration coloniale espagnole était constamment préoccupée par la possibilité que les Français établissent un point d'appui sur la rive gauche de la Moulouya dans les territoires officiellement espagnols.

Leurs tentatives de préserver les terres dans la plaine de Sebra contre les Français les ont poussés à des manœuvres qui furent la cause de conflits compliqués et amers parmi les Oulad Stut dont certains ne sont toujours pas résolus aujourd'hui.

L'occupation du Sud et l'établissement d'un camp militaire à proximité de la tombe de Sidi Atman à Zaio (au pied des montagnes Kebdana, face à la plaine du Sebra) ne posa pas de problèmes vue la passivité des Kebdana et des Oulad Stut face à une force d'occupation puissante³. Quelques mois après, les Régulaires — une force constituée par "les membres fidèles des tribaux" — furent créés pour mieux contrôler les régions occupées où la sécurité ne régnait pas encore ; plusieurs membres des Oulad Stut vinrent se joindre à cette force ainsi qu'un nombre de personnes d'autres groupes : ils se joignirent aussi à la Policia Indígena.

Ainsi, pour les Oulad Stut au moins, la pénétration militaire et la pacification furent en fait terminées, durant l'été 1911, même si, dans le reste du Nord-Est et dans toute la région espagnole, les combats continuèrent encore pendant quinze ans.

Malgré leur inefficacité au niveau de l'organisation et leur incompétence militaire, les Espagnols avaient réussi à la fin de 1915 à avancer dans les territoires des Ait Sidel et des Ait bu Yahî et à la fin de 1921 à doubler la superficie des terres occupées en 1909, en acquérant les territoires des Ait Said et des Ait Urishek dans le Nord-Ouest et ceux des Tafarsit et des Metalsa à l'Ouest et au Sud-Ouest respectivement. Mais vers le printemps de cette année un puissant noyau de résistance s'était développé face à l'avance espagnole et ceci dans la région un peu plus à l'Ouest.

Sous la direction d'Abdelkrim lui-même, membre des Ait Ouaryaghel quelque 3.000 à 6.000 hommes des Ait Ouaryaghel Temsaman, Ait Tuzin, Boqqoia et Ait Amart se préparaient à se battre.

Ils étaient tellement habiles et tellement déterminés à se battre et les Espagnols si mal préparés avec leurs troupes et leurs généraux qu'entre Juin et Août 1921 les tribus avaient réussi à repousser les envahisseurs espagnols aux environs de Melilla même.

Toutefois le succès des Marocains n'était que temporaire et en Octobre les Espagnols avaient réussi, avec l'aide de nouveaux renforts à rejoindre la ligne qu'ils tenaient en 1909. A la fin de Novembre ils avaient avancé de nouveau vers l'Ouest jusqu'au bord des territoires Temsaman et d'Ait Urishek. Mais le Rif Central restait fort, et en Février 1923 Abdelkrim se proclama "Emir du Rif".

3. A l'avant il y avait une colonne sous la direction d'un colonel de l'infanterie avec un bataillon de l'infanterie de Melilla n° 59, une section d'artilleurs et une section d'ingénieurs. Ceux-ci étaient suivis par une force de réserve de trois colonnes (*Espana en Sus Heroes* n° 7 : 200-1).

A la fin de l'été de cette année le mécontentement des masses en Espagne à l'égard de la politique coloniale atteignait son apogée et c'est à ce moment-là que Primo de Rivera réussit son coup d'état et prit le pouvoir. Il promit une solution rapide, digne et raisonnable au "problème marocain" et en Juillet 1924 il rendit visite au front et annonça sa proposition de retirer les troupes espagnoles des régions tribales et de créer un système de gouvernement indirect.

Pendant que les Espagnols étudiaient la possibilité de mettre en pratique ces propositions, Abdelkrim était amené malgré lui à rentrer en conflit avec les Français à propos des frontières entre sa *Ripublik* dans le Rif et la zone française. Les combats entre les gens du Rif et les Français commencèrent au milieu de l'année 1924 et jusqu'en Juin les Français restèrent sur la défensive. Néanmoins au courant du même mois les Français et les Espagnols décidèrent de joindre leurs forces pour écraser Abdelkrim et vers la fin de l'année le sort des gens de Rif était menacé. A la fin du mois de Mai 1926 Abdelkrim se rendit aux Français et en Octobre 55 tribus sur 66 de la zone espagnole demandèrent la paix. Au mois de Juillet de l'année suivante le Nord du Maroc dans sa totalité était finalement sous le contrôle réel du pouvoir colonial.

Après la pacification du Rif, la zone fut divisée en cinq régions administratives : la région Ouest, les Jebala, les Ghomara, le Rif et la région Est. En 1932 toute la région Est (l'Est du Rif) était sous administration civile et une vraie hiérarchie d'administrateurs espagnols fut établie.

L'*interventor territorial*, qui représentait directement la délégation de Asuntas Indigenas (département des affaires indigènes) dans le territoire (la région) était responsable de six *comarcales* chacun ayant son propre *interventor comarcal*. Le *comarcal* était divisé en *kabilas* (équivalent à peu près à des unités tribales), chacun ayant son propre *interventor local* qui travaillait en coopération avec les officiels marocains locaux parmi lesquels le plus important était le *qaid* nommé.

L'*interventor local* était le poste le moins important dans la hiérarchie de l'administration espagnole. D'habitude c'était un officier de l'armée et bien qu'il fût dans des régions sous administration civile il était supposé "garder des contacts étroits" avec le commandant militaire de la région. Il se chargeait — comme son homologue dans la zone française l'*officier des affaires indigènes* — en même temps des affaires de l'administration civile et des services de renseignements militaires.

Il était aussi responsable, finalement, des forces de l'ordre locales qui, après 1926, étaient constituées par la police civile régulière, la Policia Indigèna et une gendarmerie quasi militaire qui pouvait être appelée en cas d'urgence. La compétence des autorités locales marocaines comprenait l'administration (qui concernait le *qaid*, le *khalifa* et le *sheikh*), la loi coranique (le *qadi* et le *adel*) et les fonds religieux (*nadir*). L'autorité personnelle du *qaid* était d'habitude plus grande dans les régions militaires, mais que ce soit dans les territoires sous gouvernement militaire ou civil, il avait toujours beaucoup d'autorité et de pouvoir sur ses confrères marocains ; il disposait effectivement de beaucoup de liberté d'action de la part des autorités espagnoles.

Officiellement, il assurait le contrôle quotidien des affaires administratives et judiciaires et il était responsable du maintien de la paix publique en tant qu'autorité indigène suprême de la *kabila*. Il était supposé présider un conseil de la *kabila* — version artificielle et figée du "conseil" tribal précolonial. Toutefois parmi les Oulad Stut, dans la *kabila* de Zaio au moins, ce conseil ne se réunissait pas régulièrement et il avait peu — sinon pas du tout — de responsabilités collectives ou de pouvoir.

Le *qaid* avait ses propres assistants, recrutés localement pour l'aider (*khalifa* et *sheikh*). Il avait aussi le droit de faire appel à un nombre de *mokhaznis* (gendarmes) s'il en avait besoin. Sa position paraît être très semblable à celle du *qaid* sous l'administration française à la même époque et dont Gellner a dit :

"(Ils) avaient un pouvoir officiel important et encore plus de pouvoir officieux et l'autorité légale était vaguement localisée entre eux et les officiers français (*officiers des affaires indigènes et contrôleurs civils*) si bien que leur manière d'exercer le pouvoir était incontrôlable et impossible à vérifier. L'officier pouvait toujours blâmer d'une exaction perpétrée à l'encontre de la volonté de la tribu telle qu'elle était exprimée par son dirigeant et le dirigeant lui-même (le *qaid*) blâmer les exigences incompréhensibles de la haute administration européenne" ⁴.

4. Gellner, cité dans Waterbury J. *Le Commandeur des Croyants*. Weindenfeld et Nicholson, Londres, 1970, p. 281.

II. LA STRUCTURE DE L'ADMINISTRATION LOCALE ET SES IMPLICATIONS

Entre 1918 et 1922 ⁵ les Espagnols nommèrent un *qaid* à Zaïo bien que plusieurs indices attestent qu'ils utilisaient des "officiels indigènes" bien avant cette période-là pour maintenir le contact avec les gens du pays et pour transmettre leurs ordres.

Ces premiers officiels locaux avaient généralement une grande influence sur la population qui était toutefois considérée "loyale" aux autorités espagnoles. Quelques-uns, néanmoins, qui avaient des positions de grande responsabilité étaient insignifiants avant l'arrivée des Européens mais ils avaient réussi d'une manière ou d'une autre à gagner la faveur des autorités coloniales. C'était le cas du nouveau *qaid* de la *kabila* Mohamed Mbarek Lemerid.

Lemerid était originaire des Ait Isnassen, il rencontra (d'après certains) les gens de la Moulouya quelque temps après le début du siècle lorsqu'il voulut épouser une femme de la tribu d'El Abed — section des Oulad Stut qui occupait la plaine du Sebra dans le Sud.

Selon certaines sources, il avait été berger, selon d'autres il n'avait jamais réellement épousé une femme de la tribu d'El Abed, ayant déjà une femme de la tribu des Ait Isnassen ⁶.

Tout le monde s'accorde à dire qu'avant 1910 il n'était rien (*walu*) et qu'il avait réussi à devenir influent parmi les Oulad Stut à cause de sa "loyauté" envers les Espagnols et grâce au soutien qu'ils lui assuraient à cause de certaines missions spécifiques qu'il exécutait pour eux. D'après un des informateurs, on apprend qu' "aux environs de 1910-1912 quelques membres d'El Abed vendirent des terres aux Français ou au moins leur donnèrent la permission de traverser la Moulouya pour utiliser la terre. Quand les Espagnols s'emparèrent du Nord du Maroc ils eurent peur que les Français n'élargissent leur zone d'influence dans le Nord jusqu'à Nador. Il leur importait alors de s'assurer que les Muluia établissent

5. Les récits diffèrent sur la date exacte mais il semble que ce soit en 1921-1922 après la défaite espagnole d'Anual.

6. Les informations recueillies auprès des fils de Lemerid, confirment le fait qu'il n'a jamais eu d'enfants d'un homme de la tribu d'El Abed. De même ils nient qu'il ait jamais eu une femme de cette tribu. En revanche il a effectivement épousé deux femmes des Ait Isnassen ainsi que deux autres de deux branches différentes des Oulad Stut (Oulad Daudi et El Muaddin), une des Beni Ukil et une des Ait bu Yahî en plus d'un nombre de concubines. Toutes ces dernières toutefois furent acquises après sa nomination en tant que *qaid* et elles témoignent de son pouvoir grandissant et de sa richesse.

une véritable frontière. Ils commencèrent très tôt à construire un poste frontière à Safsaf et ils souhaitèrent empêcher les Français de prendre cette terre au Sud du Sebra. A l'époque, Lemerid était un *mokhazni* aux ordres des Français à Berkan. Les Espagnols entendirent parler de lui et de sa disposition à les aider ainsi que de ses relations avec la tribu El Abed. Ils l'invitèrent à manger avec eux et ils lui dirent qu'ils lui donneraient de l'argent pour racheter la terre des Français. C'est ce qu'il fit et en 1914, avec l'aide des Espagnols, il fit un plan pour la région du Sebra qui lui permit de s'approprier la moitié de la terre et de donner l'autre moitié à la compagnie espagnole. Puis il y eut les troubles et des combats jusqu'au désastre d'Anual. Lemerid aida cinq Espagnols, leurs femmes et leurs enfants à traverser la *Muluia* jusqu'au territoire français leur permettant ainsi de s'en sortir sains et saufs et de retourner à Melilla. La nouvelle se répandit que Lemerid était un homme "bon et loyal" et qu'il soutenait les Espagnols, alors en 1921 au 1922 ils le nommèrent *qaïd*".

Un autre informateur estima que : "Lemerid ne fut nommé *qaïd* qu'en 1922. Avant ceci, en 1917, les Espagnols réunirent la tribu et demandèrent à ces membres qui ils voulaient comme *qaïd*. Certains demandèrent qu'on nomme Lemerid, d'autres demandèrent qu'on nomme le Moqaddem Hamed Allel : les membres de la tribu n'arrivèrent pas à se mettre d'accord et les Espagnols décidèrent de ne pas nommer de *qaïd*.

Par contre ils nommèrent *khalifa* Moqaddem Allel. En 1921 après le désastre d'Anual dans la guerre contre Abdelkrim, Lemerid sauva la vie à un Espagnol influent, le protégea, lui fit traverser la rivière et le ramena en traversant le territoire français jusqu'à Melilla. Les Espagnols trouvèrent en Lemerid un sujet loyal et le nommèrent *qaïd*. Le Moqaddem Allel fut son *khalifa* jusqu'en 1932, date de sa mort. En 1932 Lakhdar Shadli, le fils du vieux Shadli, fut nommé *khalifa*, je crois, mais Mokhtar, le fils de Lemerid, fut *khalifa* aussi pendant l'occupation".

D'autres récits des épisodes de la période coloniale montrent le double effet de l'imposition de structures administratives coloniales sur les tribus du Rif oriental : la perpétuation et la consolidation des richesses et du pouvoir de certains individus et de certaines familles et l'élévation d'autres, qui, partis de rien, parvenaient à des positions inouïes.

Dans les deux cas de régime colonial au Nord du Maroc assurait une autorité suprême, qui renforçait la position de ceux qui étaient déjà puissants s'ils étaient nommés officiels locaux (et c'était souvent

le cas) et légitimait l'accession de "nouveaux hommes" à ces positions de pouvoir. La lutte complexe pour le pouvoir et l'influence qui caractérisait la société précoloniale fut remplacée à partir de 1921 par un système dans lequel la nomination à des postes officiels dans la branche marocaine de l'administration coloniale et la protection espagnole assurait dans certains cas la confirmation d'une prééminence déjà existante ou dans d'autres cas plus rares, sa création même.

Contrairement à la situation qui prévalait dans la période précoloniale, ceux qui étaient établis dans des positions d'autorité et de pouvoir ne pouvaient plus être menacés par l'émergence des rivaux ou par la disparition du soutien de la base dont ils bénéficiaient, car ce qui déterminait l'autorité politique n'était plus le soutien ou les alliances avec des hommes puissants mais l'approbation des autorités espagnoles et l'expression de cette approbation qui se manifestait le plus souvent par une nomination dans l'administration.

La *kabila* des Oulad Stut — ou Zaio comme elle était appelée déjà — était maintenant divisée en quatre *fractions* : les Oulad Sheikh, les Oulad Daudi, les Oulad bu Yahia, et El Muaddin, chacune comprenant plusieurs *jemâas*. Chaque "officiel indigène", quel que soit son rang, était responsable d'une ou de plusieurs unités administratives particulières dans la *kabila* ; le *qaid* avait une juridiction qui couvrait toute la *kabila*, le *sheikh* s'occupait de la *fraction* qui comprenait plusieurs *jemâas* et le *moquaddem*, lorsqu'il y en avait un, s'occupait de la *jemâa* (le *moquaddem* était souvent appelé *sheikh* même si sa sphère d'autorité était plus restreinte que celle de l'officiel chargé de la *fraction*).

Dans la période qui précéda l'administration coloniale, les relations entre les groupes politiques étaient souvent compliquées et toujours changeantes ; les Espagnols "cristallisèrent" d'une manière efficace cette situation fluide en imposant un cadre structurel statique d'unités administratives sur les groupes reconnaissables qui existaient à l'époque où ils imposèrent une véritable administration civile. Maintenant, les noms étaient fixés pour toujours et un statut particulier assigné à l'intérieur d'une structure administrative rigide, tandis qu'auparavant les noms des groupes changeaient au fur et à mesure que ces derniers changeaient eux-mêmes en composition ou en force et en puissance au long des années.

Une conséquence importante fut que ceci renforça la représentation des relations sociales parmi les habitants locaux telles qu'elles sont déterminées par la descendance agnatique et permit que pendant toute la période coloniale et même après l'indépendance, les relations

économiques et politiques soient constamment canalisées selon ces axes. Ceci contribua à maintenir les distinctions de parenté et de relations tribales comme les formes visibles et dominantes de la différenciation malgré l'émergence à la même période d'une stratification de nature très différente et malgré l'émergence d'un nouveau processus de formation de classe.

Une autre conséquence immédiate et de longue durée de la cristallisation des groupes socio-politiques en unités administratives a été la grande confusion concernant le statut des groupes particuliers nommés à cause de l'élévation de certains d'entre eux au statut de *fraction*. Par exemple ceux qui se considéraient comme les Oulad Abdellah — (douar ou le cercle d'une tribu) qui faisait autrefois partie des *jmâa* Oulad Daudi — découvraient maintenant qu'à "Oulad Daudi" était assigné le statut d'une *fraction*, ce qui assimilait ainsi officiellement plusieurs autres groupes de statut *jmâ'a* ; c'est ainsi que "Oulad Abdellah" acquit le statut officiel d'une *jemâa* incorporant ce qui avait été auparavant d'autres douars d'Oulad Daudi.

Dans la confusion entretenue avec leurs propres structures les officiels espagnols parlaient des Oulad Daudi comme une *jemâa* tandis que les gens du pays, les Oulad Abdellah, continuaient à être un groupe de descendance locale distinct et furent considérés comme *Uted* (lignage) de la nouvelle *jemâa* des "Oulad Abdellah", appelés habituellement par les gens, Oulad Daudi (comme avant).

De telles complications et de telles confusions rendaient l'administration souvent difficile, surtout en ce qui concernait les questions non résolues des droits fonciers. Au moment où la *fraction* en tant qu'unité administrative récente n'avait pas d'identité constituée au niveau (de leur zone) géographique ou de leur "champ d'activité" propre, la *jemâa* — étant une cristallisation de l'ancienne *jmâa* — elle en avait d'habitude (même si la division de groupes comme ceux-là qui a eu lieu durant la période coloniale a compliqué la situation encore plus). Un exemple des conséquences dues à cette confusion est évidente dans le cas de "la collectivité des Sebra" où après quelque quinze années de conflit sur l'étendue d'une terre dans la Sebra sur laquelle plusieurs groupes prétendaient avoir droit. Une lettre caustique de l'*interventor territorial* à l'*interventor comarcal* (en Décembre 1955) remarqua que la résolution du problème n'avait pas été facilitée par la confusion constante entre *fractions* et *jemâas* et l'omission ultérieure de plusieurs documents importants de deux *jemâas* — une gaffe (gazapo) de taille !

Le maintien des divisions tribales et des groupes de descendance comme base de la structure administrative au niveau local provoqua

encore plus de confusion quand les frontières de la *kabila* furent modifiées et que des groupes furent inclus ou exclus d'une manière arbitraire comme ceci eut lieu à Zaïo plusieurs fois pendant la période coloniale. Ce genre de modifications causa la perte des Oulad Shaïb et des Ait bu Ifrur de la tribu des Oulad Stut et l'acquisition des Iskajen de la tribu des "kebdana", des Oulad Keddour Ahmad, des Ait bu Ifrur et des Arabat, de Beni Ulcil, cette tribu étant maintenant incluse dans la *kabila* des Ait bu Yahî.

Au même moment apparaissent des indices d'une grande mobilité, d'habitude parmi les lignages mineurs (*Uted*) ou les groupes familiaux dans la région et ceci au courant des vingt premières années du pouvoir colonial quand les gens commencèrent à acheter des terres souvent en dehors de leur zone normale ou bour, à cultiver des régions qui étaient jusqu'alors réservées au pâturage.

L'"interpénétration" des jemaas qui résulte de ce mouvement fut la cause de nouvelles tracasseries pour l'administration, ainsi que l'immigration à Zaïo de groupes venant d'autres régions tribales — comme les El Fuars qui étaient formés d'un nombre de petits groupes d'immigrants pour constituer une nouvelle unité administrative juste au Sud du village de Zaïo. Cette tendance se propagea vers la fin de l'année 1920 et le début de l'année 1930 au moment où les hommes commencèrent à s'établir sur des lots de terre particuliers et à se concentrer sur l'agriculture.

III. LE CONFLIT SUR LA TERRE : LE CAS D'EL ABBED

Avant l'arrivée des Espagnols la propriété terrienne privée était rare parmi les Oulad Stut. Le fait que la forme prédominante des droits à la terre était "collective" allait de pair avec la prédominance du mode de production pastorale dans la formation socio-économique des Oulad Stut pendant la période pré-coloniale.

Une telle forme de droit "collectif" toutefois est toujours menacée par l'existence d'intérêts individuels dans la terre en tant que facteur de production comme on le voit parmi les agriculteurs établis en bour en tant qu'investissement spéculatif.

Au début du siècle la pression de la population dans la montagne et la quantité grandissante de monnaie qui circulait dans le Rif Oriental, ajouté à la vente des droits aux Européens pour l'exploitation des mines, commençaient à produire un marché dans la plaine aussi bien que dans la montagne.

Un des résultats fut la vente de surfaces considérables de terrains communs ou "collectifs" à des Européens et à des membres d'autres

groupes tribaux. Lorsque la pénétration effective du Rif Oriental par les Espagnols et le Nord-Est du Maroc au Sud et à l'Est de la rivière Moulouya par les Français eut lieu et avec la colonisation qui suivit, les pressions pour un marché foncier ou une aliénation plus indirecte des terres "collectives" furent dramatiquement intensifiées. C'était particulièrement le cas dans des régions où l'irrigation était considérée comme une possibilité d'avenir ainsi qu'on le vit dans la région du Sebra.

Les risques de cette situation furent vaguement reconnus par les autorités coloniales espagnoles et en 1912 un décret fut publié interdisant le transfert du droit à la propriété des terres "collective" entre individus.

Ce décret semble avoir été systématiquement ignoré. Un autre décret de 1914 établit un système d'enregistrement des terres qui permettait d'établir des titres de propriété et de les confirmer. Beaucoup d'Espagnols qui avaient acheté des terrains aux gens du pays d'une manière illégale, enregistraient maintenant leurs nouveaux terrains établissant ainsi des titres de propriété légaux ⁷.

Un petit nombre de Marocains comprirent les avantages de ce système et le nombre d'habitants qui enregistra son titre de terrain resta limité. Un décret de 1916 confirma celui de 1912 au sujet de l'inaliénabilité des terres "collectives" enregistrées par des individus mais comme peu de collectivités inscrivirent leur droit de propriété, les droits de celles-ci à la terre furent controversés.

Dans la période de 1912 à 1922 l'importance capitale de ces innovations législatives n'était pas évidente pour la majorité de la population. La plupart des membres des Oulad Stut, qui étaient habitués à une économie où le pastoralisme dominait et où il déterminait la forme des droits de propriété, continuaient à considérer la terre comme un "don de Dieu", inaliénable, où tous les membres du groupe avaient le droit au pâturage et à la culture mais qui ne pouvait pas être acheté ou vendu à des individus, et qui était la plupart du temps "libre pour tous".

Les titres privés qui existaient (comme *melk*) étaient généralement considérés comme appartenant à des familles particulières.

7. Il semble que si un transfert de terrain entre un individu et un autre était suivi par une autre transaction et un autre transfert de terrain (ou une position de terrain) à un troisième individu et que l'enregistrement de la propriété par ce dernier soit faite, son titre était inattaquable même si la première transaction avait été illégale tant qu'il pouvait prouver au tribunal qu'il avait acheté de bonne foi.

à perpétuité. Quelques personnes néanmoins comprirent l'importance de la terre dans l'économie coloniale et essayèrent d'acquérir le plus possible pour elles-mêmes, de n'importe quelle façon. D'autres, réalisant tout simplement la valeur immédiate de la terre en tant que marchandise, vendirent des terrains sur lesquels ils n'avaient qu'un droit d'exploitation à des Européens et à d'autres Marocains.

Avant l'arrivée des Espagnols, les conflits parmi les groupes pastoraux du Rif Oriental tournaient autour de l'accès aux pâturages et à l'eau, autour des animaux et autour de l'honneur des hommes et l'atteinte à l'honneur des femmes. Mais l'introduction de nouvelles lois au sujet de l'enregistrement et l'établissement du droit sur la terre et l'emploi d'un nombre important de gens du pays dans l'administration et dans l'armée, eurent un effet important sur l'économie locale et sur la société. Dans tous les cas une attaque véritable était lancée contre la cohésion et la coopération entre parents.

La collaboration étroite d'une minorité de privilégiés avec l'administration coloniale produisit un clivage important entre ces derniers et la majorité des habitants ; l'emploi des hommes dans l'armée qui nécessitait habituellement une absence prolongée de leur famille et d'une production de subsistance, eut une influence directe sur les réactions de production dans l'économie agricole, si bien que l'introduction de nouvelles lois sur la terre contribua à stimuler encore plus le développement de la propriété privée et à susciter des conflits importants sur la terre, la plupart de temps entre parents.

A partir de 1914 la propriété terrienne fut la cause majeure des conflits surtout parmi les membres d'une famille. Maintenant pour la première fois, toutefois, le contrôle des ressources les plus importantes était maintenu non pas par la force physique et la manipulation des hommes mais par l'achat et la manipulation de lois nouvelles sur la propriété foncière. Tandis que dans la situation précédente l'accent était mis sur la force et l'unité du "groupe familial", maintenant toutes les pressions étaient destinées à réduire et la cohésion du "groupe familial" et à encourager les conflits de l'individualisme.

Le développement des contradictions dans les droits sur la terre qui étaient dûs initialement à la demande des étrangers et à l'introduction de nouvelles lois sur la propriété et plus tard à la transformation progressive des relations de production et la domination grandissante de l'agriculture de subsistance, provoquèrent parmi les Oulad Stut de Zaio, des conflits amers, et souvent parmi les membres

d'une même *jemâa*. Parmi ces conflits plusieurs n'étaient pas encore résolus en 1970, soixante ans après leur déclenchement.

Avec l'établissement du pouvoir colonial et le contrôle exclusif des moyens de coercition par les autorités coloniales, il n'était plus possible de déposséder un homme ou un groupe soupçonné d'avoir acquis par la force des armes une propriété appartenant à quelqu'un d'autre ; les méthodes devaient être plus subtiles. Ceux qui étaient capables, pendant les premières années du gouvernement colonial, de manipuler et de tirer avantage d'une situation pleine de contradictions pour contrôler des ressources majeures et particulièrement la terre, établirent une position de force assez exceptionnelle et contribuèrent ainsi au développement d'une structure d'inégalité caractérisée par un degré assez élevé de stabilité comparée à toute la période pré-coloniale.

Ceux qui étaient le mieux placés pour exploiter cette situation étaient sans aucun doute ceux qui occupaient officiellement une position d'autorité dans la *kabila*, en d'autres termes le *qaid*, le *khalifa* et le *sheikh*. C'est d'ailleurs assez significatif que la majorité des conflits sérieux à propos de la terre qui eurent lieu parmi les Oulad Stut de Zaio pendant la période coloniale aient été des conflits qui opposaient des officiels, notamment le *qaid* à d'autres habitants de la région.

Parmi les conflits qui eurent lieu à Zaio durant la période coloniale le conflit le plus riche en documents, le plus amer et le plus significatif fut celui qui opposa le *qaid* Lemerid, et plus tard ses fils, aux autres membres d'El Abbed - le groupe dans lequel il s'est marié (d'après certains) et dont il est devenu membre sans aucun doute en 1910 en tant que berger ou non.

En fait la grande majorité des autres conflits à propos de la terre dans le Sebra — qui était la région où étaient concentrés la plupart des conflits — avait un rapport avec les manœuvres des *qaïds* en collaboration avec les autorités espagnoles qui revendiquaient une grande proportion de la plaine. Lemerid qui avait réussi à s'élever d'une position d'"étranger" à celle d'un *qaid* d'Oulad Stut grâce à ses bonnes relations avec les Espagnols — comme beaucoup d'autres personnes désignées comme "autorités indigènes" dans l'administration coloniale — profita, pendant les années qui suivent, de son autorité et de sa position privilégiée pour améliorer sa propre situation et celle de sa famille directe au dépens des membres de sa tribu. Il prépara le terrain ainsi pour un sentiment grandissant de doute et de haine à l'égard de tous les habitants qui intégrèrent la bureaucratie administrative ou qui y furent liés d'une manière étroite.

En 1929 après plus de dix ans de désaccord et de conflits parmi les membres d'El Abbed à propos des droits à certaines étendues de terre dans le Sud de la région de Sebra, un groupe d'hommes de cette *jemâa* présentèrent à l'*interventor territorial* un document qui résumait leurs plaintes et ceci dans une tentative de dépasser les autorités locales qui n'avaient pas réussi à les satisfaire.

Le document fut envoyé au Lieutenant Colonel de l'Intervention Militaire puisqu'aussi bien tous les hommes à l'époque étaient soldats membres de Mehalla n° 5 et il envoya le message suivant à l'*interventor local* :

"Le cas de litige qui m'a été présenté contre le *qaid* des Oulad Stut et qui l'accuse d'avoir disposé des terres de la collectivité a été envoyé à Tétouan pour l'audience. Là-bas il a été suggéré que l'enregistrement du terrain en question dans le Registre foncier de Nador ne pouvait être invalidé que si les actes présentés l'année de l'enregistrement par le *qaid* étaient eux-mêmes incontestablement invalidés. A propos de la vente réalisée par le *qaid* avec un tiers ⁸, si elle a été enregistrée au nom d'une personne étrangère alors elle ne peut être invalidée même si les droits du vendeur étaient nuls, non-valables pour des raisons associées à un titre non-enregistré ou quelque autre raison non précisée dans le Registre. Mais tout ceci dépend du rapport qui sera soumis à ce sujet par la Commission de Propriété foncière. Ainsi vous devriez informer les parties intéressées qu'elles devraient se préparer à prouver la non-validité du titre établi par le *qaid* devant un *qadi* que je nommerai et que dans ce cas uniquement elles pourraient obtenir une annulation de l'enregistrement en se présentant devant le Tribunal du Protectorat pour revendiquer leurs droits".

Durant l'année qui suivit des tentatives furent faites pour clarifier les circonstances précises dans lesquelles le *qaid* enregistrait à titre personnel des terres dont d'autres membres d'El Abbed lui contestaient le droit. Dans une note brève envoyée aux autorités locales en Août 1932 l'*interventor territorial* dit :

"Les Français voulaient acquérir ces terres dans notre zone et pour empêcher ceci un faux achat fut arrangé et enregistré retrospectivement au nom du *qaid*. Ceci nous permit d'éviter que la terre ne passât entre les mains des Français et les choses auraient dû continuer comme avant avec chaque propriétaire véritable travaillant sur ses terres. Mais le *qaid* Lemerid a voulu profiter de cette inscription

8. Le *qaid* vendait — ou d'après au moins une version de l'histoire, persuada les autres membres d'El Abbed de vendre — une partie du terrain controversée à la Compania Agricola Marroqui.

dans le Registre et la Vendre valable. Cette appropriation de terre appartenant à la Jemâa d'El Abbed dans son ensemble est à la base de ce conflit".

Malgré cet aveu clair et net d'un faux enregistrement et l'identification des "vrais propriétaires" à savoir toute la tribu d'El Abbed) par les autorités espagnoles, le conflit ne fut pas résolu et le titre du *qaid*, tel qu'il était inscrit dans le Registre, fut maintenu. L'affaire se tassa, en tout cas pour les autorités, pendant les années de guerre mais à la fin des années quarante et au début des années cinquante elles furent obligées d'accepter le fait que la question était encore présente pour les membres d'El Abbed. Un rapport de Mars 1950 résumait ainsi l'histoire de ce conflit depuis 1936 :

"Il semble qu'à une période précédant notre occupation les indigènes du groupe d'El Abbed avaient des droits de propriété sur les terres controversées. Ces indigènes qui composaient la jemaa appartenaient à quatre familles : les Daanun, les Oulad Ali, les Oulad Mess'us et les Juerba.

Quatre ans après que notre présence fut établie dans la tribu, aux environs de l'année 1915, quelque-uns de ces indigènes, réagissant aux querelles qui les opposaient au *qaid* Lemerid partirent pour la zone française et vendirent une partie de leurs terres à une compagnie. La compagnie française qui tentait d'obtenir la sympathie et de se rallier le soutien d'importantes personnalités musulmanes de la région qui à l'époque avaient de l'influence, envoya six selles décorées, quelques burnous et de l'argent à partager entre Mohamed Qeddur Gurari des Oulad Bezayr, Fqi Butayeb des Oulad Mehalhal, Haddu ben Aïssa des Sajanin et Hamed Busfia des Sajanin ⁹.

A la suite de quoi, un document fut rédigé par quatre *adul* et rendu légal par un *qadi* pour le terrain en question. Aux environs de l'année 1916 le *qaid* Lemerid eut des échos de ces manœuvres et présenta une revendication sur ces terres au bureau centra de la Police Indigène à Melilla. De peur que ces terres ne repassent aux mains des Français et ne soient coupées de notre zone, le colonel chargé de la Police se rendit à la tribu accompagné par un capitaine de l'Estrado Mayor et consentit apparemment que le *qaid* Lemerid fasse une *mulkia* de ces terres pour intenter un procès aux Français au nom de la tribu.

Le résultat de cet accord fut que le *qaid* Lemerid rencontra les membres du groupe, leur expliqua la nécessité de créer une *mulkia* et

9. Les deux derniers étaient des jemaa Kebdana.

l'avantage de vendre une partie de leurs terres à la Compania Agricola Marroqui. Quand le procès fut terminé le 18 Août, Lemerid enregistra la propriété en son nom à Nador, et demanda à chaque membre du groupe 150 pesetas (ils lui donnèrent le montant en liquide et en nature) en leur expliquant que cet argent devait couvrir les dépenses du procès contre les Français et le coût de l'enregistrement ainsi que les actes de propriété. Il ajouta aussi qu'ils pouvaient continuer à cultiver la terre comme avant. Ce qu'ils firent jusqu'en Mai 1929. A ce moment plusieurs d'entre eux voulurent construire des maisons sur le terrain mais ils en furent empêchés par le *qaid* qui déclara que ces terres lui appartenaient et qu'il avait des documents à l'appui.

Les familles concernées protestèrent auprès du Bureau et le *qaid*, à cette occasion accepta de leur céder 500 hectares en déduisant de ceci le coût de l'enregistrement et aussi le coût de l'arpentage des terres. Il n'y eut pas d'accord final, et les hectares cédés par le *qaid* ne furent pas arpentés. Au mois de Juillet 1930 un rapport fut reçu qui se référait aux soldats de Mehalla n° 5 qui se considéraient les vrais bénéficiaires des 500 hectares qui devaient être distribués.

Il n'y avait toujours pas d'accord parce que le *qaid* avait cédé la terre en tant que tout et chaque bénéficiaire voulait sa part dans un endroit différent. La situation se prolongea ainsi pendant les années 1931-1932 et à ce moment le *qaid* eut recours à un avocat pour défendre ses intérêts. Dans un rapport envoyé à l'état-major du *territorial* en Septembre 1932 il était dit qu'il était impossible de déposséder un *qaid* de ses droits même si les prétendants étaient en principe dans leurs droits (ce qui ne pouvait être prouvé par aucun document). Il était ainsi impossible de leur donner ce qu'ils revendiquaient à moins que le *qaid* ne leur cédât ce qu'ils voulaient ou qu'ils n'arrivassent à annuler l'enregistrement de 1916 à cause d'une erreur de jugement. Dans le dernier cas comme le procès contre les Français fut gagné précisément grâce au titre établi sur la terre, si le titre était déclaré non-valable, alors les compagnies françaises pouvaient renouveler leur revendication de la terre. C'est pour cette raison qu'on conseilla au *qaid* d'être aussi généreux que possible et de tout faire pour arriver à un accord.

Plusieurs années s'étant écoulées, il fut décidé en 1935, d'un commun accord, que le *qaid* céderait 1.500 hectares aux groupes représentés à l'époque par Mohamed Daanun, des Daanun, Abdellah Mohamed Ali de Juerba, Ali Abdellah Hamed Larbi des Oulad Ali et Mohamed Mzur d'Oulad Messe'ud. En 1936 l'arpenteur... vint de Tétouan, ayant été envoyé spécialement pour cela par la Délégation de Asuntos Indigenas ; il arpenta avec l'*Interventor* les 1.500 hectares le 14 février 1936. Au mois de Mai de la même année... on lui

demanda de se présenter au Territorial au moment où le *qadi* faisait un rapport sur les membres de la famille à qui la terre était distribuée".

De toute évidence, néanmoins, malgré le ton d'assurance sur lequel finit le rapport, l'existence même de ce rapport montre que le conflit n'a pas été résolu. En plus, d'autres preuves émanant d'autres sources suggèrent que le conflit n'était pas davantage résolu dans les années 1950 malgré le temps et l'émotion que lui consacrèrent les autorités espagnoles, le *qaid* et les membres d'El Abbed.

La complexité de ce conflit (sur lequel une partie des documents seulement a été citée) et ses ramifications plus larges rendent impossible une analyse complète dans les limites de ce travail. Même en 1970 plusieurs points litigieux n'étaient pas résolus et le conflit continuait. Néanmoins il est possible de souligner quelques problèmes majeurs que ce cas illustre bien.

Premièrement, le souci des autorités espagnoles de contrôler les terres pour les exploiter ou bien — comme dans ce cas-ci — pour se défendre contre les incursions des Français les amena, malgré la publication de décrets qui devaient soi-disant préserver les intérêts des "collectivités", à persuader le *qaid* à enregistrer les terres de plusieurs *jemâa* en son propre nom comme propriété individuelle privée pouvant être vendue à des compagnies comme la Compania Agricola Marroqui et la Compania Espagnol de Colonizacion bien qu'en apparence l'opération fût faite au nom de la *jemâa* et de la tribu.

Deuxièmement ces enregistrements ainsi que les manœuvres entre les Espagnols et les Français donnèrent des possibilités à une petite minorité d'habitants (qui était d'habitude déjà exceptionnellement riche et privilégiée de toutes façons de se remplir les poches et même — comme dans le cas du *qaid* — de s'approprier des terres inscrites en leur nom, renforçant ainsi leurs positions déjà privilégiées.

Troisièmement malgré l'aveu (de certaines autorités au moins) de la nature frauduleuse des appropriations du *qaid* le conflit ne fut pas résolu en faveur de la majorité d'El Abbed pour une série de raisons.

Les deux plus importantes étant celles-ci : la crainte que ceci ne mette en danger la revendication (contre les Français) que cette terre était réputée être de la tribu enregistrée officiellement au nom du *qaid*. Une marque de disposition générale à appuyer à contre cœur les revendications contre les titres enregistrés officiellement surtout quand ceci impliquait une attaque contre l'autorité reconnue d'un membre de l'administration locale.

Quatrièmement, malgré leurs plaintes à propos de l'aliénation

des terres "collectives", d'autres membres d'El Abbed avaient eux-mêmes vendu des terres "collectives" à des étrangers et en 1930 ils étaient plus intéressés à reprendre ces terres en lotissement individuel privé qu'en propriété collective. Ainsi le principe de la propriété collective chez les El Abbed avait été acquis sous la contrainte depuis 1914.

Cinquièmement le conflit sur les droits fonciers réduisit la possibilité des membres d'El Abbed à la fin des années 1920 et au début des années 1930 à s'installer sur leurs propres terres, à bâtir des maisons et à cultiver leur propre lotissement en sécurité comme c'était devenu la règle à Zaio à cette même période.

Le conflit qui fut déclenché directement par les méthodes utilisées par les autorités coloniales pour défendre leurs intérêts dans la région et l'utilisation de la situation par le *qaid* à son propre avantage, tout ceci causa dans cette *jemâa* en particulier un retard dans la transformation qui s'opérait alors dans toute la région de Zaio vers une agriculture sédentaire et une résidence fixe.

Paradoxalement, cette *jemâa* — une des premières à avoir été coïncée dans la contradiction naissante entre les formes de propriété foncière — fut une des dernières à opérer cette transition.

Dans d'autres régions de Zaio, mais surtout dans la région du Sebra le développement des contradictions associées à l'existence de statuts fonciers incompatibles s'exprimait à travers des conflits souvent entre des membres d'une même *jemâa*. Le conflit exprimait des contradictions existantes mais il avait aussi des effets ; dans certains cas il hâta les changements dans l'infrastructure ; en d'autres, comme dans celui d'El Abbed par exemple, il les retarda.

POSTSCRIPTUM

Le conflit à propos du droit foncier dans la région sud du Sebra qui avait commencé il y a cinquante ans n'était pas encore résolu en 1969 malgré les indices qui montraient que les tribunaux et les autorités appuyaient en général les revendications soutenues par des documents des fils de vieux *qaid* Lemerid contre ceux des membres du douar, et ceci était largement connu.

Visiblement, l'enjeu était devenu maintenant plus important, toutefois, à cause d'un projet imminent d'irrigation de larges zones de la plaine de Sebra.

Le contrôle de la terre dans le périmètre irrigué pouvait constituer la base d'un nouvel essor économique et social pour ceux qui pouvaient légaliser leurs revendications de la propriété.

Déjà toutefois, il y avait des indices qui montraient que plusieurs membres d'El Abbed avaient abandonné tout espoir. Au courant de l'année 1968 des enquêtes ont révélé que certaines maisons étaient désormais vides, leurs habitants ayant déménagé à proximité du village de Zaio et ayant abandonné l'agriculture dans la région sud de Zebra ; plusieurs autres chefs de familles étudiaient la possibilité de quitter cette localité précise.

